

Il concerne tous les jeunes français dès l'âge de 16 ans ou ayant acquis la nationalité avant l'âge de 25 ans.

La démarche : le recensement se fait auprès de la mairie du domicile sans rendez-vous dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire. Le jeune peut réaliser cette démarche seul, ou se faire représenter par l'un des titulaires de l'autorité parentale. Vous avez également la possibilité de vous [recenser en ligne](#) [1] (nécessite la création d'un compte).

Mises à jour Covid-19 : En raison de la situation sanitaire, nous vous invitons à privilégier le recensement par voie dématérialisée.

Les pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille des parents, ou à défaut acte de naissance de l'intéressé.

En savoir plus :

[Journée Défense et Citoyenneté](#) [2]

majdc.fr [3]

Instauré le 1^{er} janvier 1999 à la suite de la suppression du service militaire, le « **Parcours de Citoyenneté** » comporte plusieurs étapes, dont le recensement citoyen.

A l'issue de ce recensement, une « *Attestation de recensement* » vous sera remise. Ce document important vous sera alors demandé pour toute inscription aux examens (BEP, CAP, Baccalauréat...) mais aussi lors de votre inscription au permis de conduire.

Ce recensement débouchera ensuite sur la convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), ultime étape de ce « **Parcours de Citoyenneté** », qui se déroulera entre le 17^e et le 18^e anniversaire du jeune.

Vous renseigner sur les [métiers de l'armée de terre](#) [4].

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 06/05/2020 - 14:54): <https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/services-et-e-services/service-accueil-monsois-interservices/recensement>

Liens

[1] <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier>

[2] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

[3] <http://www.majdc.fr>

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

[4] <https://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/>